

DOSSIER FONDS SOCIAL-ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Secrétariat :
A. CHADEYRON

Téléphone :
04.95.06.90.86

Fax
04.95.06.90.76

Mél.
ce.0130058t
@ac-aix-marseille.fr

310 rue Rabelais
13016 MARSEILLE

Le fond social est une aide financière ponctuelle dont votre enfant scolarisé peut bénéficier. En fonction de vos ressources et de votre situation familiale, cette aide peut concerner :

- la cantine
- les fournitures scolaires
- la participation à un séjour scolaire
- l'achat de matériel ou tenues de sport
- d'autres besoins liés à la scolarité de votre enfant

Les dossiers sont étudiés par une commission qui se réunit plusieurs fois au cours de l'année scolaire. La décision sera notifiée par courrier et/ou téléphone.

Le dossier COMPLET doit être déposé au lycée. Si vous avez besoin d'aide, vous pouvez appeler le lycée au 04.95.06.90.70 pour prendre rendez-vous avec l'assistante sociale (Mme FLITI Sofia).

Justificatifs à joindre

Dans tous les cas merci de fournir :

- Photocopie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition
- Attestation CAF avec quotient familial
- Photocopie de la dernière quittance de loyer
- Attestation sur l'honneur si aucunes ressources ni prestations sociales

Pour toutes situations particulières :

- Photocopie de tous justificatifs de ressources (bulletin de salaire, attestation chômage, RSA, retraite, invalidité, AAH.....)
- Photocopie de tout justificatif de charges

A Marseille, le

Signature du demandeur :



Composition de la famille dans laquelle vit l'élève

3/4

	Nom-Prénom	Date de naissance	Activité
Père ou beau-père			
Mère ou belle-mère			
Enfants à charge			
Autres personnes			

Ressource :

Dépense :

Quotient familial :

Date de la commission :

Décision prise par la commission :



Accord :

4/4

Pas accordé (raison) :

Montant de l'aide accordée :

A Marseille, le

Le chef d'établissement